L'ÉDITO

DU 27 MAI 2022

Application reportée du décret modifiant les détachements directs : et après ?

Le décret 2022-705 du 26 avril 2022 touchant **dans le réseau les personnels détachés directs dans les établissements partenaires** voit son **application reportée** de plusieurs mois.

S'il était finalement maintenu, il annoncerait une augmentation du taux de cotisation des pensions civiles et militaires de retraite de 11,1% à 27,77 %.

En l'**attente**, toujours à cette heure, de la **publication du nouveau décret** régissant les **contrats AEFE**, ces informations qui tardent, ou se contredisent, révèlent l'absence de concertation inter-ministérielle. Cette désinvolture met à mal la préparation de rentrée et la confiance de l'ensemble des personnels. Le plan présidentiel de développement du réseau ne peut se poursuivre dans l'improvisation. Cette marche sans boussole piétine l'attention due à chaque situation humaine liée aux contrats signés. En outre, elle déstabilise les personnels, et amène beaucoup d'inquiétudes, voire de renoncements, pour les prochains recrutements.

Nous avons eu l'occasion, lundi 23 mai, de transmettre ces **alertes** au Ministère des Affaires Etrangères, lors d'une réunion d'information de l'ensemble des partenaires du réseau d'enseignement français à l'étranger. Le Sgen-CFDT s'attache à interpeller les élus en cette période de renouvellement politique, pour un retour à une cohérence de gouvernance au plus vite, dans l'intérêt de toutes et tous.

.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger